



KPMG SA  
11 rue Archimède  
Domaine de Pelus  
33700 Mérignac

# AGRISUD INTERNATIONAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
AGRISUD INTERNATIONAL  
7 avenue du Maréchal Foch - 33500 LIBOURNE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
11 rue Archimède  
Domaine de Pelus  
33700 Mérignac

## **AGRISUD INTERNATIONAL**

7 avenue du Maréchal Foch - 33500 LIBOURNE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de l'association AGRISUD INTERNATIONAL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGRISUD INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Assemblée générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

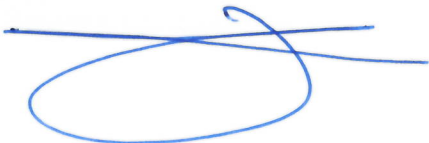
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 4 avril 2024

KPMG SA



Aurélie LALANNE

Associée

## Bilan

### Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2023  
N° SIRET : 39036477600034

EUR

ACTIF		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31 décembre 22
Immobilisations incorporelles	- Frais d'établissement				
	- Frais de recherche et développement				
	- Donations temporaires d'usufruit				
	- Concessions, brevets, licenciés, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13301	13301	0	0
	- Immobilisations incorporelles en cours				
	- Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>13 301</b>	<b>13 301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	- Terrains				
	- Constructions				
	- Inst. techniques, mat. out. industriels				
	- Autres immobilisations corporelles	1 854 123	1 852 721	1 402	1 711
	- Immobilisations corporelles en cours				
	- Avances et acomptes				
	- Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				
	<b>Total</b>	<b>1 854 123</b>	<b>1 852 721</b>	<b>1 402</b>	<b>1 711</b>
Immobilisations financières	- Participations et créances rattachés				
	- Autres titres immobilisés	153 983		153 983	152 281
	- Prêts				
	- Autres	2 020		2 020	2 020
	<b>Total</b>	<b>156 003</b>	<b>0</b>	<b>156 003</b>	<b>154 301</b>
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>		<b>2 023 427</b>	<b>1 866 022</b>	<b>157 405</b>	<b>156 011</b>
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	- Créances clients usagers et comptes rattachés	132 862		132 862	113 237
	- Créances reçues par legs ou donations				
	- Autres	5 474 235		5 474 235	3 874 994
	- Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	0
	- Instruments de trésorerie				
	- Disponibilités	1 985 906		1 985 906	1 455 088
	- Charges constatées d'avance	4 750		4 750	2 670
	<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	<b>7 797 753</b>	<b>0</b>	<b>7 797 753</b>	<b>5 445 989</b>
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	- Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	- Ecart de conversion actif (V)				
<b>Total de l'actif (I+II+III+IV+V)</b>		<b>9 821 181</b>	<b>1 866 022</b>	<b>7 955 158</b>	<b>5 602 001</b>

# Bilan

## Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2023  
N° SIRET : 39036477600034

**EUR**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>Fonds propres</b>	- <b>Fonds propres sans droit de reprise :</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	115 000	100 000
	- <b>Fonds propres avec droit de reprise :</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	- <b>Ecart de réévaluation</b>		
	- <b>Réserves :</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 587	1 587	
- Report à nouveau	54 623	15 436	
- Excédent ou déficit de l'exercice	44 568	39 187	
- <b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>215 778</b>	<b>156 210</b>	
- <b>Fonds propres consommables</b>			
- <b>Subvention d'investissement</b>			
- <b>Provisions réglementées</b>			
<b>Total des Fonds propres (I)</b>		<b>215 778</b>	<b>156 210</b>
<b>Autres Fonds propres</b>	- Titres associatifs	300 000	300 000
	<b>Total Autres Fonds propres (I bis)</b>		<b>300 000</b>
<b>Total des Fonds propres et autres Fonds Propres (I) + (I bis)</b>		<b>515 778</b>	<b>456 210</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	- Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	- Fonds dédiés	45 500	86 034
<b>Total des fonds dédiés et reportés (II)</b>		<b>45 500</b>	<b>86 034</b>
<b>Provisions</b>	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour charges		
<b>Total des provisions (III)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>	- Emprunts obligataires et assimilés		
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 686	3 556
	- Emprunts et dettes financières divers		
	- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 430
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 983	92 403
	- Dettes des legs ou donations		
	- Dettes fiscales et sociales	86 586	78 328
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	- Autres dettes	116 001	50 675
	- Instruments de trésorerie		
- Produits constatés d'avance	7 084 624	4 832 365	
<b>Total des dettes (IV)</b>		<b>7 393 880</b>	<b>5 059 756</b>
- Ecart de conversion passif (IV)			
<b>Total du passif (I+I bis+II+III+IV)</b>		<b>7 955 158</b>	<b>5 602 001</b>

## Compte de Résultat

### Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2023 31/12/2023 Durée : 12 mois  
Période de l'exercice précédent : 01/01/2022 31/12/2022 12 mois

**EUR**

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation</b>	Cotisations	800	800
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de services	85 418	95 583
	dont parrainage		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 733 073	3 867 947
	Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	135 929	91 323
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	256 846	296 595	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges	170		
Utilisation des fonds dédiés	71 233	73 911	
Autres produits		0	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>4 283 468</b>	<b>4 426 161</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	Achats de marchandises		
	Variations de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 182 788	2 209 039
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	56 026	52 493
	Salaires et traitements	1 542 227	1 559 037
	Charges sociales	258 292	254 344
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	190 696	255 224
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	32 500	47 699
Autres charges			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>4 262 529</b>	<b>4 377 836</b>	
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>20 940</b>	<b>48 325</b>
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	14 190	2 031
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	31 550	10 741
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>45 740</b>	<b>12 772</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	4 615	3 988
	Différences négatives de change	17 497	17 922
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>22 112</b>	<b>21 910</b>	
<b>Résultat financier (III-IV)</b>		<b>23 628</b>	<b>-9 138</b>
<b>Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>44 568</b>	<b>39 187</b>

## Compte de Résultat

### Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2023 31/12/2023 Durée : 12 mois  
 Période de l'exercice précédent : 01/01/2022 31/12/2022 12 mois

**EUR**

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)			
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		<b>4 329 209</b>	<b>4 438 933</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>4 284 641</b>	<b>4 399 746</b>
<b>Excédent ou déficit</b>		<b>44 568</b>	<b>39 187</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Produits</b>		<b>10 834</b>	<b>4 166</b>
Dons en nature			
Prestations en nature		10 834	4 166
Bénévolat			
<b>Charges</b>		<b>10 834</b>	<b>4 166</b>
Secours en nature			
Mises à disposition de biens et services			
Prestations en nature		10 834	4 166
Personnel bénévole			





## **2.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2023**

### **2.2.1 Situation en Haïti**

Les conditions de sécurité et l'instabilité socio-politique ne se sont pas franchement améliorées dans le pays en 2023. Cette situation a impliqué le maintien de la vigilance et de la prudence dans la mise en œuvre des projets en Haïti de la part des équipes de terrain / des chargés de missions (limitation des déplacements entre autres). D'autre part, les politiques migratoires plus favorables aux Etats-Unis et au Canada ont incité de nombreux haïtiens à quitter le pays (perte d'effectifs au niveau des dispositifs RH).

### **2.2.2 Séisme au Maroc**

Le violent séisme (de magnitude 6,8) qui a frappé le Maroc (sud-ouest de Marrakech) dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 a provoqué de nombreuses pertes humaines (près de 3 000 victimes et 5 000 blessés) et d'importantes destructions d'habitations et d'infrastructures agricoles. Pour aider les populations rurales sinistrées, Agrisud a proposé, dans l'urgence, un programme de relance des activités économiques agricoles soutenu financièrement par des collectivités territoriales françaises (Région Nouvelle-Aquitaine, Région PACA), des Fondations (Fondation de France, Fondation Club Med via la Fondation Roi Baudouin) et quelques particuliers.

### **2.2.3 Mouvements significatifs sur le plan des ressources humaines**

Au niveau du siège, l'année 2023 a vu l'arrivée, mi-novembre, d'une nouvelle ressource chargée de développer les partenariats Entreprises.

Sur le terrain, l'année 2023 a été marquée par une rupture de contrat de travail qui a entraîné un litige. Le recours à un cabinet d'avocat vietnamien s'est avéré nécessaire pour régler le différend à l'amiable.

### **2.2.4 Apport en fonds propres**

Un don de 15 000 € a été attribué à l'association par son Président courant novembre 2023.

Son affectation en fonds propres sans droit de reprise, ni contrepartie, a été stipulée par écrit le 4 novembre 2023.

Le tableau de variation des fonds propres (partie « 2.4.2. – Bilan Passif ») mentionne la comptabilisation de cet apport en fonds propres associatifs.

### **2.2.5 Signature de nouvelles conventions**

Agrisud a signé de nouvelles conventions en 2023 pour la mise en œuvre de nouveaux projets ou l'extension de phases de projets existants :

- **Projet d'Amélioration des Performances du Secteur Agricole au Maroc, Phase III (PAPSA III) »** (Montant : 770 k€ / Durée : 36 mois) ;
- **« Appel d'urgence pour soutenir la phase de reconstruction et de relance d'activités agricoles à la suite du séisme de septembre 2023 dans les provinces d'Al Haouz et Taroudant, au Maroc »** (Montant : 602 k€ / Durée : 30 mois) ;
- **« Agriculture Vivrière Abidjan-Lagunes – Côte d'Ivoire (AVAL) »** (Montant : 3 684 k€ / Durée : 36 mois) ;
- **Projet d'amélioration de la production et de la productivité des filières oignon et pomme de terre dans le département de Foundiougne** (Montant : 274 k€ / Durée : 28 mois) ;
- **Extension du programme Green Farmers avec le Club Med (renforcement des filières locales d'approvisionnement avec le Club Med) avec des diagnostics dans 2 nouveaux pays (Bénin et Mexique) ;**

- « Réhabilitation et gestion durable de la fertilité des sols pour une agriculture durable et résiliente au Cambodge (REA-SOL) » (Montant : 47 k€ / Durée : 26,5 mois) ;
- « Renforcer l'autonomie alimentaire des collectivités rurales dans le Grand Sud de Madagascar par l'élaboration de projets territoriaux et la mise en œuvre d'actions prioritaires » (Montant : 32,5 k€ / Durée : 36 mois) ;
- « Développement de filières agricoles biologiques dans la Province de Lao Cai – Vietnam » (Montant : 92,6 k€ / Durée : 24 mois).

## **2.2.6 Clôture de conventions**

Les projets ou phases de projet ci-dessous ont pris fin en 2023 :

- « Agriculture durable et dynamiques territoriales dans les pays du Sud – Phase II (Agriter II) » (Montant : 3 857 k€ / Durée : 36 mois) ;
- « Conception et développement de programme de recherche-formation-vulgarisation agricole sur l'adaptation au changement climatique dans la zone de Saint Raphaël, en Haïti » (Montant : 870 k€ / Durée : 56 mois) ;
- Projet d'Amélioration des Performances du Secteur Agricole au Maroc, Phase II (PAPSA II) » (Montant : 700 k€ / Durée : 36 mois) ;
- « Agro-écologie, une voie d'adaptation au changement climatique dans les zones rurales - Maroc (AVACLIM) ») (Montant : 112 k€ / Durée : 36 mois) ;
- « Appui à la Résilience Economique, Nutritionnelle et Alimentaire des familles rurales vulnérables – Région Itasy, Madagascar (ARENA) » (Montant : 400 k€ / Durée : 24 mois) ;
- « Linking local family farms to sustainable rice alcohol chain (FAST) » Cambodge (Montant : 56 k€ / Durée : 24 mois) ;
- « Réalisation du diagnostic sur l'agriculture urbaine de Kampala et accompagnement de l'agence en charge de la gestion de la ville (KCCA) dans l'élaboration de leur stratégie et plan d'actions à cinq ans, en Ouganda » (Montant : 40 k€ / Durée : 5 mois).

## **2.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.3.1 Méthode comptable appliquée**

L'association applique le règlement ANC 2018-06 aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Code de commerce,
- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2018-06**, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2020-08**, définissant notamment les règles applicables en matière de titres associatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **2.3.2 Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations**

La méthode retenue pour l'enregistrement comptable des cotisations est la comptabilisation en produit lors de leur encaissement effectif.

### **2.3.3 Méthodes dérogatoires**

Les projets conduits par Agrisud International - généralement d'une durée de 3 à 4 ans - ont historiquement bénéficié de financements par une subvention principale (Union Européenne, AFD...) couvrant le plus souvent entre 50 % et 90 % des dépenses programmées.

Le montant des cofinancements à trouver était donc relativement faible en regard des dépenses totales ; ils ont toujours été obtenus, mais plutôt en milieu, voire en fin de projets, compte tenu de leur durée et du temps nécessaire pour mobiliser les partenaires.

Compte tenu des spécificités évoquées ci-dessus, et en dérogation avec les principes comptables applicables, Agrisud International considère comme financement acquis et comptabilise en produits ces subventions pour un montant équivalent aux dépenses annuelles nettes des cofinancements obtenus.

Les principes applicables prévoient la comptabilisation en produit d'une somme égale aux dépenses annuelles multipliée par le taux de financement conventionnel.

La méthode utilisée par Agrisud International impacte favorablement le résultat et les fonds associatifs d'Agrisud International, permettant ainsi de lisser sur la durée des projets l'obtention des cofinancements.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque projet concerné, le montant des cofinancements qu'il restait à trouver au 31/12/2023, soit 114 k€, compte tenu des dépenses effectivement engagées à cette date.

**Bilan des besoins en cofinancements au 31 décembre 2023**

(en milliers d'euros)

Projet	Budget total	Financements acquis	Financement principal	Taux de financement principal	Autres financements à identifier	Dépenses au 31/12/23	Taux d'avancement du projet	Financements acquis sur dépenses engagées au 31/12/2023	Financements comptabilisés selon méthode Agrisud	Financements à mobiliser au 31/12/23	Durée - Fin projet
Projet PAPSA Phase III - Maroc	770	469	460	60%	301	88	11%	61	88	26	36 mois - Mai 2026
Projet SANUVA - Madagascar	1 667	1 514	1 500	90%	153	868	52%	795	868	73	40 mois - Mars 2025
Projet DINAAMICC - Madagascar	746	710	709	95%	36	316	42%	302	316	14	48 mois - Décembre 2025
Projet IDEAS II - Vietnam	650	650	355	55%	0	585	90%	585	585	0	40 mois - Avril 2024
<b>Total</b>	<b>3 833</b>	<b>3 343</b>	<b>3 024</b>	<b>79%</b>	<b>490</b>	<b>1 857</b>	<b>48%</b>	<b>1 743</b>	<b>1 857</b>	<b>114</b>	

## 2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2.4.1 Bilan Actif

#### 2.4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – Mouvements principaux

**Tableau de variation des immobilisations**

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>13 301 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 301 €</b>
Logiciels	13 301 €				13 301 €
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>1 663 736 €</b>	<b>190 387 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 854 123 €</b>
Matériels Bureaux & Informatiques	19 388 €	979 €			20 367 €
Immobilisations Cambodge	171 596 €	26 371 €			197 967 €
Immobilisations Côte d'Ivoire	30 025 €	23 287 €			53 312 €
Immobilisations Haïti	176 287 €				176 287 €
Immobilisations Laos	49 563 €				49 563 €
Immobilisations Madagascar	601 332 €	29 939 €			631 271 €
Immobilisations Maroc	338 631 €	80 825 €			419 456 €
Immobilisations Sénégal	234 024 €	28 297 €			262 320 €
Immobilisations Vietnam	42 890 €	689 €			43 579 €
<b>Immobilisations financières</b>	<b>154 301 €</b>	<b>1 703 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>156 003 €</b>
Parts sociales	152 281 €	1 703 €			153 983 €
Dépôts et cautionnements	2 020 €	- €			2 020 €
<b>Total</b>	<b>1 831 338 €</b>	<b>192 090 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 023 427 €</b>

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles – Amortissements pour dépréciation**

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	3 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels divers sur sites à l'étranger	Linéaire	1 an (1)

(1) Les matériels divers sur sites à l'étranger sont amortis sur 1 an dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés par l'association à la fin des projets.

### Tableau de variation des amortissements

Postes du bilan	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>13 301 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 301 €</b>
Logiciels	13 301 €			13 301 €
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>1 662 025 €</b>	<b>190 696 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 852 721 €</b>
Matériels Bureaux & Informatique	17 677 €	1 288 €		18 966 €
Immobilisations Cambodge	171 596 €	26 371 €		197 967 €
Immobilisations Côte d'Ivoire	30 025 €	23 287 €		53 312 €
Immobilisations Haïti	176 287 €			176 287 €
Immobilisations Laos	49 563 €			49 563 €
Immobilisations Madagascar	601 332 €	29 939 €		631 271 €
Immobilisations Maroc	338 631 €	80 825 €		419 456 €
Immobilisations Sénégal	234 024 €	28 297 €		262 320 €
Immobilisations Vietnam	42 890 €	689 €		43 579 €
<b>Total</b>	<b>1 675 326 €</b>	<b>190 696 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 866 022 €</b>

#### 2.4.1.2 Etat des créances

Le niveau des « créances clients usagers et comptes rattachés », observé au 31 décembre 2023, est en légère augmentation de 19 k€ comparé à 2022. Il s'explique par le montant comptabilisé en factures à établir. Le compte « 418100 – Factures à établir » se compose de prestations rendues mais non encore facturées à la clôture de l'exercice pour le projet PACTE en Haïti (87 k€) et pour le diagnostic Green Farmers Mexique (30 k€).

Les « autres créances » sont constituées de subventions à recevoir (5 288 k€) et d'avances à régulariser sur les projets à Madagascar, au Maroc, au Sénégal et en Haïti (186 k€).

Les 200 k€ en Valeurs mobilières de placement sont des dépôts à terme arrivant à échéance en janvier 2024.

Le montant des subventions à recevoir, inscrit dans les autres créances, s'élève à **5 287 936 €** et est réparti comme suit :

<b>Subventions antérieures à 2023 :</b>	<b>2 122 655 €</b>
· Subvention UE – DINAAMICC, Madagascar	519 454 €
· Subvention UE – SANUVA, Madagascar	499 522 €
· Subvention AFD - IADA 3 Cambodge	350 000 €
· Subvention RNA – IDEAS II, Vietnam	118 000 €
· Subvention GRET , PRODIP - Madagascar	111 726 €
· Subvention UE – MAKIS, Madagascar	96 933 €
· Financement MARNDR - PACTE, Haïti	76 511 €
· Subvention ENABEL - POP ART, Sénégal	65 350 €
· Financement Misereor – Misereor 4 2021-2025, Haïti	60 598 €
· Subvention Région Haute-Matsiatra – Eaurizon, Madagascar	49 106 €
· Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	47 350 €
· Subvention RNA – PAD NORD II, Haïti	35 000 €
· Subvention SYCTOM – Anamay, Laos	30 500 €
· Financement AVSF – Fair Sahel, Multipays	26 042 €
· Subvention RNA – PRPA III , Sénégal	24 167 €
· Subvention Compagnie Fruitière - PROFIT, Cote d'Ivoire	5 800 €
· Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	4 558 €
· Financement CUF Burkina	1 071 €
· Financement Fibl– PRPA III, Sénégal	1 047 €

<b>Subventions notifiées en 2023 :</b>	<b>3 165 281 €</b>
· Subvention UE – AVAL, Cote d'Ivoire	2 138 808 €
· Subvention FNDASP - GUNGE MBAY Sénégal	274 028 €
· Subvention AFD - PAPSA 3, MAROC	230 000 €
· Financement GIVAUDAN – Converse, Haïti	100 000 €
· Financement Fondation Carrefour - PROFIT Cote d'Ivoire	94 396 €
· Subvention Fondation de France - Solidarité Maroc	75 000 €
· Financement IRD - REASOL Cambodge	47 008 €
· Subvention RNA – PAD NORD II, Haïti	45 000 €
· Subvention RNA – Mahavoitra IV, Madagascar	40 000 €
· Subvention RNA - Lao Cai Vietnam	36 215 €
· Subvention Région Haute-Matsiatra – Eaurizon, Madagascar	32 954 €
· Subvention RNA – PRPA III , Sénégal	24 000 €
· Subvention CD92 – IADA 3, Cambodge 2023	20 800 €
· Financement OLVEA – Huile Olive, Maroc	3 812 €
· Subvention CUF Mada	3 260 €



### 2.4.1.3 Etat de la trésorerie

La trésorerie globale de l'association (+ disponibilités - concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques) s'élève à + 1 973 k€ au 31 décembre 2023.

Elle s'explique, entre autres, par le versement de la DUE en RCI du montant du préfinancement initial du projet « AVAL » (1 360 k€ le 21/12/23), le versement de l'AFD du montant de la tranche 1 du projet PAPSA III (230 k€ le 30/11/23) et les versements de la RNA, de la Région PACA, de la Fondation de France et de la Fondation Roi Baudouin en lien avec le projet « Solidarité post-séisme au Maroc » (240 k€) sur novembre et décembre 2023.

Les placements d'une partie de la trésorerie ont généré 14 k€ d'intérêts sur 2023.

## 2.4.2 Bilan Passif

### 2.4.2.1 Le tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Affectation de				
	Ouverture	résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 000,00		15 000,00		115 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00				0,00
Réserves pour projet de l'entité	0,00				0,00
Autres réserves	1 587,26				1 587,26
Report à nouveau	15435,96	39187,06			54 623,02
Excédent ou déficit de l'exercice	39 187,06	-39187,06	44567,79		44 567,79
<b>Situation nette</b>	<b>156 210,28</b>	<b>0,00</b>	<b>59 567,79</b>	<b>0,00</b>	<b>215 778,07</b>
Subventions d'investissement	0,00				0,00
Provisions réglementées	0,00				0,00
<b>TOTAL I Fonds associatifs</b>	<b>156 210,28</b>	<b>0,00</b>	<b>59 567,79</b>	<b>0,00</b>	<b>215 778,07</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
Titres associatifs	300 000,00				300 000,00
<b>Total I bis Autres fonds propres</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>Total I et I bis</b>	<b>456 210,28</b>	<b>0,00</b>	<b>59 567,79</b>	<b>0,00</b>	<b>515 778,07</b>

#### Apport en fonds propres de 15 000 € :

Un don de 15 000 € a été attribué à l'association par le Président d'Agrisud en novembre 2023.

Son affectation en fonds propres sans droit de reprise, ni contrepartie, a été stipulée par écrit le 4 novembre 2023 à l'association.

#### Titres associatifs :

Conformément au règlement ANC 2018-06, les titres associatifs de 300 000 € ont été portés dans une rubrique des « autres fonds propres ».

Pour rappel, le 31 décembre 2017, l'association a émis, au nominatif et pour une durée de 7 ans, des titres associatifs (30 titres d'une valeur nominale de 10 000 €).

Ces Titres Associatifs ne sont remboursables qu'à l'initiative de l'Émetteur (Agrisud International), qui pourra rembourser tout ou partie des Titres Associatifs, à tout moment, à partir du 31 décembre 2024.

Les Titres Associatifs seront alors remboursés au pair, majoré des intérêts courus au titre de la période courue entre la fin de la dernière Période d'intérêt et la date de remboursement effective.

La rémunération annuelle des titres est de 1% pendant 7 ans, 2% au-delà des 7 ans.

#### **2.4.2.2 Etat des dettes**

Toutes les dettes, autres que financières et les produits constatés d'avance, sont d'échéance inférieure à un an.

Le compte « 408100 – Factures à recevoir » fait état, entre autres, de la facturation de la mission de commissariat aux comptes sur les comptes annuels 2023 (8,9 k€), de la facturation des missions d'audit et d'évaluation finale sur la convention programme Agriter II (54 k€).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux taxes sur salaires et cotisations sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre, payées en janvier 2024 et à la provision pour congés payés évaluée au 31 décembre 2023.

Les autres dettes (116 k€) sont constituées d'avances à régulariser sur les projets à Madagascar et en Haïti.

### 2.4.2.3 Détail des produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de soutiens financiers et subventions attribués pour les exercices à venir, soit 7 084 624 €, et notamment :

#### Produit constaté d'avance au 31/12/2023

• Subvention UE – AVAL, Cote d'Ivoire	3 499 549 €
• Subvention UE – SANUVA, Madagascar	645 139 €
• Subvention Cirad - DINAAMICC - Madagascar	394 185 €
• Subvention AFD – PAPSA II, Maroc	381 319 €
• Subvention AFD – IADA 3, Cambodge	327 546 €
• Financement FNDASP- Gunge MBAY, Sénégal	274 028 €
• Subvention CD92 – IADA 3, Cambodge 2023	156 569 €
• Subvention Fondation de France - Solidarité Maroc	150 000 €
• Financement Fondation Carrefour - PROFIT Cote d'Ivoire	131 458 €
• Financement GIVAUDAN– Converse, Haïti	123 592 €
• Subvention GRET - PRODIP	106 088 €
• Subvention Cirad - MAKIS - Madagascar	101 814 €
• Subvention RNA - Solidarité Maroc	100 000 €
• Financement Misereor – Misereor 4, Haïti	82 866 €
• Subvention RNA - LAOCAI Vietnam	72 429 €
• Subvention Région Haute-Matsiatra - Eaurizon, Madagascar	61 646 €
• Subvention RNA– PAD Nord, Haïti	60 000 €
• Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	58 874 €
• Subvention PACA - Solidarité Maroc	50 000 €
• Financement IRD - REASOL Cambodge	47 008 €
• Subvention RNA – MVT IV CP, Madagascar	40 000 €
• Subvention RNA– IDEAS II, Vietnam	37 212 €
• Subvention AFD – IDEAS II, Vietnam	35 391 €
• Subvention AFD – OSCAR, Multiprojet	26 697 €
• Subvention CUF Mada	19 990 €
• Financement Chanel - Beautanica	17 965 €
• Subvention Enabel - POP ART, Sénégal	17 934 €
• Financement AVSF – Fair Sahel, Multipays	17 214 €
• Financement Roi BAUDOUIN solidarité Maroc	15 000 €
• Subvention SYCTOM – ANAMAY, Laos	11 000 €
• Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	10 854 €
• Financement MARNDR - PACTE, Haïti	10 000 €
• Subvention AFD – ARENA, Madagascar	1 258 €

#### 2.4.2.4 Tableau de variation des fonds dédiés

	Ouverture Exercice	Retraitement ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	Clôture Exercice	
				Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont > 2 ans
<b>Subventions d'exploitation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	45 986	-	2 500	35 986	-	-	12 500	-
<i>ATFY IADA II 2020 - Cambodge</i>	5 534			5 534			-	
<i>ATFY IADA II 2021 - Cambodge</i>	10 000			10 000			-	
<i>Heinrich Boll AVACLIM 2021 - Maroc</i>	1 802			1 802			-	
<i>Fondation Roi Baudouin véhicule - Maroc</i>	12 000			12 000			-	
<i>ATFY Gire Eaurizon 2022 - Madagascar</i>	6 250			6 250			-	
<i>Club Med Ile Maurice Albion 2022</i>	400			400			-	
<i>ATFY IADA II 2022 - Cambodge</i>	5 000						5 000	
<i>ATFY IADA III 2022 - Cambodge</i>	2 500						2 500	
<i>Club Med Brésil Trancoso 2022</i>	1 200						1 200	
<i>Club Med Indonésie Bali 2022</i>	1 300						1 300	
<i>ATFY IADA III 2023 - Cambodge</i>			2 500				2 500	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	40 049	-	30 000	37 049	-	-	33 000	-
LSDH 2022	9 049			9 049			-	
Alain Chamla	10 000			7 000			3 000	
Fonds Ensemble			15 000				15 000	
Christian De Pethuis			15 000				15 000	
BNP Paribas	21 000			21 000			-	
<b>TOTAL</b>	<b>86 034</b>	<b>-</b>	<b>32 500</b>	<b>73 034</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 500</b>	<b>-</b>

## 2.5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.5.1 Tableau des subventions publiques notifiées à l'association en 2023

Le montant des subventions publiques notifiées à l'association en 2023 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Autorités administratives	Projet	Date notification	Montant
Union Européenne	· Subvention UE AVAL, Cote d'Ivoire	15/12/2023	3 499 549 €
Agence Française de Développement	· Subvention AFD PAPSA 3, MAROC	23/09/2023	460 000 €
Fonds Nationale de Développement Agro-Sylvo-Pastoral	· Subvention FNDASP -GUNGE MBAY Sénégal	26/12/2023	274 028 €
Conseil Départemental des Hauts de Seine	· Subvention CD92 IADA 3, Cambodge 2023	04/04/2023	208 000 €
Région Haute-Matsiatra	· Subvention Région Haute-Matsiatra Eaurizon, Mac	15/09/2023	109 846 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Subvention RNA Solidarité Maroc	16/11/2023	100 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Subvention RNA PAD NORD II, Haïti	31/07/2023	90 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Subvention RNA Mahavotra IV, Madagascar	25/07/2023	80 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Subvention RNA PRPA III , Sénégal	13/07/2023	80 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Subvention RNA AgriBio Lao Cai Vietnam	13/07/2023	72 429 €
Région PACA	· Subvention PACA Solidarité Maroc	16/11/2023	50 000 €
IRD Institut de Recherche et Développement	· Financement IRD REASOL Cambodge	01/12/2023	47 008 €
Cité Unies France	· Subvention CUF Mada	20/01/2023	32 590 €
		<b>Total des subventions publiques</b>	<b>5 103 450 €</b>

### 2.5.2 Tableau des Legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat

Il n'y a pas eu sur l'année 2023 de legs, donations ou assurances-vie à inscrire au compte de résultat.

### 2.5.3 Résultat financier

Le résultat financier de 23 628 € s'explique :

- par des gains/pertes de changes lors de la conversion des devises étrangères en euros au 31 décembre 2023 (+ 14 053 €) ;
- par la rémunération des placements en DAT ou sur livrets associatifs (+ 14 190 €) ;
- par les intérêts versés au souscripteur des titres associatifs (- 3 000 €) ;
- par divers intérêts bancaires (- 1 615 €).

## 2.6 AUTRES INFORMATIONS

### 2.6.1 Contributions Volontaires en Nature

Le montant des Contributions Volontaires en Nature (CVN) est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'une mise à disposition par le District Autonome d'Abidjan (DAA) de bureaux et de salles de réunion pour la mise en œuvre du projet PROFIT en Côte d'Ivoire.

La valorisation de la prestation en nature s'est faite par référence aux coûts réels locaux.

Contributions Volontaires en Nature	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Ressources de l'exercice</b>		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations en nature	10 834 €	4 166 €
Dons en nature		
3 - Concours publics en nature		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>10 834 €</b>	<b>4 166 €</b>
<b>Emploi de l'exercice</b>		
1- Contribution volontaires aux missions sociales		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger	10 834 €	4 166 €
2- Contributions volontaires à la recherche de Fonds		
3- Contributions volontaires au fonctionnement		
<b>Total</b>	<b>10 834 €</b>	<b>4 166 €</b>

### 2.6.2 Engagements au titre du CPF

Au 31 décembre 2023, le montant en euro du CPF (Compte Personnel de Formation) s'élève à 17 k€ pour les 5 dernières années (2019-2023).

### 2.6.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (au sens de la loi 2006-586 sur le volontariat associatif), est égal à zéro.

## 2.6.4 Effectifs par catégorie

Au 31 décembre 2023, les effectifs par catégorie sont les suivants :

En France :

- Bénévoles
  - Membres du CA : 7 personnes
- Cadres : 9 personnes (ETP = 8)
- Non-cadres : 1 personne (ETP = 0,04)
- Stagiaire : 2 personnes

A l'étranger :

- Expatriés (cadres) : 4 personnes (ETP = 4)
- VSI : 3 personnes (ETP = 3)
- Contrats et stagiaires locaux : 129 personnes

## 2.6.5 Abandons de frais par les bénévoles

Le montant des abandons de frais de déplacement par les membres bénévoles s'élève à 5307 € pour l'année 2023.

## 2.6.6 Engagement retraite

Compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté du personnel, le montant des droits acquis par les salariés de l'association à la clôture de l'exercice est évalué à 55 k€. Cette provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est indiquée à titre informatif dans l'annexe mais n'est pas comptabilisée dans les comptes annuels.

## 2.6.7 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de la mission de commissariat aux comptes pour l'année 2023 est comptabilisé à hauteur de 13 016 € TTC. Aucun acompte n'a été payé sur l'année 2023.

## 2.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Incidences liées aux faits majeurs (situation en Haïti et séisme au Maroc) survenus en 2023

A la date d'arrêté des comptes, la situation en Haïti et les mauvaises conditions climatiques n'ont pas eu d'autres incidences significatives pour l'association que celles décrites au paragraphe 2.2.

Le contexte étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est globalement maintenue et l'association perçoit les financements prévus pour 2024.